Un peu d'éthique

Autor(en): **Bugnion-Secretan, Perle**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **85 (1997)**

Heft 1412

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-281352

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PEURS IRRATIONNELLES !

Odile Gordon-Lennox

Pourquoi cette initiative sur le génie génétique a-t-elle pu voir le jour? Quelle motivation a eu pour conséquence de contraindre une simple citoyenne à choisir blanc ou noir face à un problème d'une telle complexité? Je n'étais sûrement pas seule à me poser ces questions élémentaires en entrant récemment sur le lieu d'une conférence-débat sur le génie génétique justement, organisée par l'Association genevoise de Femmes diplômées des Universités.

La présentation par quatre experts: Maître Constance de Lavallaz, la Professeure Suzanne Suter, le Docteur Claude Aubert et le Professeur Alex Mauron, des différents aspects juridique, médical, psychosocial et éthique de ce qui est appelé «génie génétique», nous a donné d'excellentes pistes. Pour mieux comprendre, par exemple, le phénoméne psychologique qui mobilise les «oui». C'était nouveau pour moi. Nous avons donc appris que le discours des juristes et de scientifiques ne passe pas quand il se heurte aux fantasmes collectifs et aux peurs irrationnelles. Par exemple, la nécessité des vaccins obtenus à partir de substances produites par des animaux transgéniques se démontre logiquement, dans le cadre de tous les progrès de la médecine mondiale où la Suisse a sa place à maintenir. On nous rappelle que toute législation de contrôle de la sécurité de ces techniques, depuis les articles constitutionnels jusqu'aux ordonnances d'application et aux commissions d'éthique existe chez nous. Mais la logique ne joue pas face aux peurs ancestrales d'un monde qui se remplirait de chimères, ces êtres en partie humains, en partie animaux.

Autre exemple: dans un raisonnement qui insiste sur les dangers pour l'environnement des végétaux transgéniques, comment déceler des traces de la peur de transgresser les lois de la nature et d'en être puni, alors que la nature elle-même n'a fait qu'évoluer depuis la création de l'univers? Comment gérer ces peurs qui sont à la source du conservatisme? En les mettant en évidence et en reconnaissant les risques latents de toute percée technologique.

S'il fallait résumer le message commun des présentateurs, nous pourrions dire: l'initiative est à rejeter sans hésitation et son seul intérêt est de précipiter le travail de contrôle de la sécurité dans le développement de l'ingénierie génétique (le terme anglais étant moins évocateur de mauvais génie effrayant)!

(ogl)

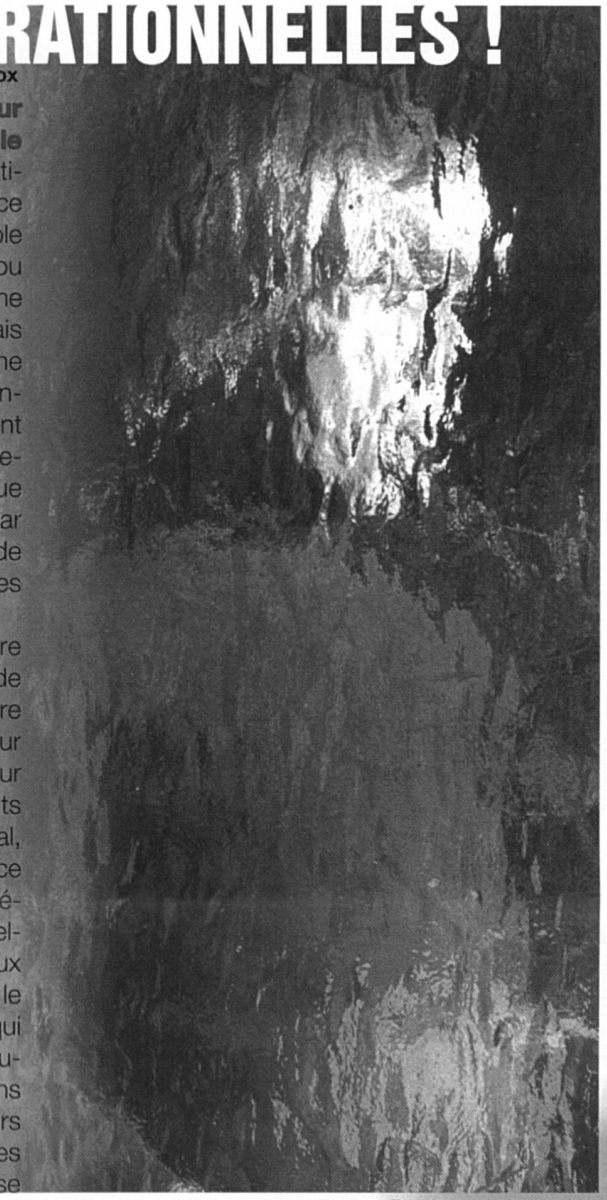


Photo : Helena Mach

UN PEU D'ÉTHIQUE

Le pasteur Jean-Marie Thévoz, de Lausanne, a consacré sa thèse de doctorat de théologie et, dès lors plusieurs années d'activité professionnelle, aux questions de bio -éthique. Il présente son opinion sur l'initiative «pour la protection génétique» (IPG) avec une métaphore: On décide d'établir un terrain de football à proximité d'une rivière, en mettant un filet entre les deux. «Mais le ballon ne risque-t-il pas quand même de passer?» Déjà, on se prépare à rehausser le filet. Mais certains veulent qu'on renonce carrément à jouer au foot.

Des considérations d'éthique ont leur place lorsque deux systèmes de valeurs sont en conflit. C'est le cas présent, car l'IPG cristallise l'opposition entre deux «Weltanschauungen», deux conceptions du monde. L'une se fonde sur la «sagesse de la nature», l'autre croit que la science peut aujourd'hui remédier à ces erreurs de la nature qui causent ou favorisent la myopathie, le cancer, la sclérose en plaques, le diabète, le sida.

ENTRE PEUR ET ESPOIR

D'un côté, la peur devant une science qui apparaît nouvelle. De l'autre, les espoirs que cette science fait naître. Entre les deux, l'éthique propose une réflexion libérée de la charge émotionnelle qui pèse sur la question, et guidée par les méthodes d'analyse et les critères qu'elle utilise: une évaluation équitable, d'une part des bénéfices tirés du génie génétique et, d'autre part des risques qu'il peut comporter, puisque rien dans la vie n'est exempt d'un élément de risque.

L'article constitutionnel sur le génie génétique, déjà accepté le 12 mai 1992, autorise la recherche dans le domaine du génie génétique et l'usage de ses résultats, tout en limitant les emplois abusifs. Pour l'IPG, la recherche et le recours génétique sont déjà eux-mêmes des abus. L'IPG semble ignorer que de tout temps l'homme a agi dans le génétique par des croisements, afin d'améliorer le rendement de l'agriculture ou de l'élevage, et que déjà l'insuline qu'utilisent les diabétiques est issue du génie génétique.



Robert Campin:
Madone allaitant, détail

En outre, l'IPG ne distingue pas entre la recherche médicale, qui se fait en laboratoire et dans les universités, et sans but lucratif, et la recherche dans l'agroalimentaire. Et là encore, faudrait-il distinguer entre une recherche comme celle qui a abouti à la «révolution verte» et a sauvé des populations de la famine, et celle poursuivie dans le seul but d'un profit à court terme. Peut-être, là, tient-on moins compte d'éventuels effets pervers à long terme? Mais les lois d'application peuvent et doivent mettre les limites nécessaires.
Il faut décoder les slogans réducteurs qui engendrent la peur, comme celui qui assimile Tchernobyl et le génie génétique, deux domaines qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre. Ou le slogan qui parle de «breveter le vivant», formule qui ne correspond à rien, puisque les brevets portent sur des inventions et les techniques qui les ont permises.
Dans la pesée des bénéfices et des risques aussi, une distinction s'impose. L'article constitutionnel en vigueur protège déjà l'être humain et son environnement. L'IPG veut une «surprotection» de l'environnement, des animaux et des plantes. Mais elle ne cite pas, en contrepartie, les souffrances des malades et leurs attentes raisonnables et bien fondées à l'égard du génie génétique.

Perle Bugnion-Secretan

TÉMOIGNAGE

Mesdames,

Ayant appris que vous prépariez un numéro de votre journal consacré à l'initiative contre le génie génétique, je prends la liberté de vous écrire pour vous faire part de mes sentiments à ce sujet. Chaque prise de position en faveur de cette initiative me fait mal, comme un coup.

Les vaches suisse sont apparemment opposées au génie génétique. A tout le moins, les auteurs de l'initiative doivent-ils avoir décrit à l'une d'elles les conséquences effroyables de manipulations aussi abusives qu'invraisemblables. Prise de peur, elle les a assurés de son soutien et c'est ainsi que sa photo géante est placardée sur les murs de nos villes.

En revanche, si je lui avais parlé, à cette vache, de la sclérose en plaques qui m'entrave depuis huit ans, qui s'insinue peu à peu dans mon système nerveux et qui m'oblige déjà à réduire de moitié mon rythme d'activité professionnelle; si je lui avais parlé des malades plus atteints que moi par cette maladie mystérieuse ou par d'autres maladies graves telles que le diabète, le cancer, le sida ou la myopathie; si je lui avais expliqué que déjà des malades bénéficient de traitements issus du génie génétique et si quelqu'un avait su lui décrire les espoirs que représentent pour les malades ce type de recherches, où la Suisse a une position de pointe, alors ne pensez-vous pas qu'elle aurait été d'un autre avis, cette vache? N'aurait-elle pas accepté de collaborer à la recherche et d'encourager le rejet de cette initiative tueuse d'espoirs, tueuse de vies?

Merci aux lectrices et lecteurs de «Femmes suisses» qui s'informeront, qui écouteront la voix des malades et rejetteront cette initiative dictée par la peur de la nouveauté.

Monique Gisel, avocate

IL FAUT LÉGIFÉRER

Rejetée tant par le Conseil fédéral que par les Chambres fédérales, l'initiative «pour la protection génétique» donne une nouvelle impulsion à la révision de lois existantes, avant même qu'elle ait été soumise au peuple et aux cantons. Parce que, plutôt que de lui opposer un contre-projet, le Parlement a fait sienne une motion de la Commission de la science, de la formation et de la culture du Conseil national qui exige que le Conseil fédéral identifie sans plus tarder, afin de les combler, les lacunes du droit suisse concernant les «organismes génétiquement modifiés» (OGM).

DIGNITÉ DES BÊTES

Dans le débat passionnel qui oppose partisans et adversaires de l'initiative, alimenté de plus belle par la polémique qui a surgi à propos du soja et du maïs transgéniques, cette motion s'est déjà concrétisée par la rédaction d'un inventaire dressé par Rainer Schweizer, professeur de droit à l'Université de Saint-Gall, sur lequel se pencheront les Chambres fédérales encore avant la fin de l'année.
Rainer Schweizer propose plusieurs modifications dans l'appareil législatif fédéral déjà en vigueur. A commencer par un complément à la loi sur la protection des animaux, en vue de garantir la «dignité» des bêtes modifiées par des techniques transgéniques. En clair, il s'agit de leur éviter, comme c'est déjà le cas pour les animaux soumis à expérimentation dans la recherche fondamentale et appliquée, des souffrances inutiles. Le professeur saint-gallois estime par ailleurs nécessaire de soumettre à autorisation toute modification génétique d'animaux et d'étendre cette procédure aussi aux plantes et invertébrés.